

Procédure de signalement des violences. Vers qui se tourner en cas de problème?

1) Sur LMDpedia

Est-ce que l'ED a quelque chose à faire ici pour les doctorant-e-s?

Rôle du CNRS?

Parler aussi de ce qui se fait au niveau du LMD: rôle des référents parité, de la direction, du pôle RH?

<https://lmdz-forge.lmd.jussieu.fr/mediawiki/LMDPedia>

1) A Jussieu

J'ai copié collé pour Jussieu ce qu'il y a déjà sur LMDpedia. Compléter?

Ajouter Référent-e-s parité: Marie Lanet? Préciser le rôle?

Signalements

- Signaler des agissements problématiques dans le registre SST (Santé et Sécurité au Travail) afin que cela soit remonté aux instances de l'établissement (qui doit normalement se trouver à l'entrée de la Fac, là où sont les agents de sécurité, sinon demander à Grégoire Nadin gregoire.nadin@sorbonne-universite.fr pour savoir où il se trouve à Jussieu), et que le cas soit soulevé au CSA. De préférence, il vaut mieux que la personne victime se fasse accompagner pour remplir le registre, en consignait précisant les faits, et le moment où ils se sont produits, sans nommer directement la personne incriminée (-> pour éviter les plaintes en diffamation) mais en précisant son statut et sa fonction.
- Contacter la référente parité sur le site de Jussieu: Marine Lanet (marine.lanet@lmd.ipsi.fr, bureau 316)
- Contacter des personnels de direction
- Portail de signalement, pour signaler en tant que témoin ou en tant que victime: <https://portail-signalement.sorbonne-universite.fr/>
- La page de Sorbonne Université avec tous les renseignements si violence sexiste est ici <https://www.sorbonne-universite.fr/university/our-commitments/equality-group/lutte-contre-les-violences-sexuelles-et-sexistes>

2) A l'ENS

Liens du Département de Géosciences:

<https://www.geosciences.ens.fr/diversite-egalite#liens>

Référents QVTRPS au département

Quelques soient les circonstances, si vous avez besoin d'aide ou de conseil, n'hésitez pas à solliciter les référents Qualité de Vie au Travail et Risques PsychoSociaux du département :

- Aglaé Jézéquel (aglae.jezequel@lmd.ipsl.fr, bureau E406)
- Émilie Klein (klein@geologie.ens.fr, bureau E335)
- Matthias Delescluse (delescluse@geologie.ens.fr, bureau E303)
- Nicolas Rochetin (nicolas.rochetin@lmd.ipsl.fr, bureau E305)

CELLULES D'ÉCOUTE HARCÈLEMENT, VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

1/ CELLULE D'ÉCOUTE ET DE VEILLE DE PSL Pour toute personne victime ou témoin de faits de harcèlement, violences sexistes ou sexuelles, discrimination ou bizutage: cev@psl.eu

2/ CELLULE D'ÉCOUTE DE L'ENS Association des Victimes de Harcèlement au Travail (AVHT) : pour les personnels et les étudiant·es, tous les 1ers et 3èmes vendredis de chaque mois de 14h à 18h: 06 15 72 30 55

3) A l'X

Sur l'intranet de polytechnique, vous pouvez trouver dans la rubrique 'Collaborateurs', catégorie Espace Santé et Social: "Dispositif HDVS" (HDVS = Harcèlement, Discriminations et Violences Sexistes et Sexuelles)
Cellule de signalement:

Nadège Ollier,

personnel de recherche au Laboratoire des solides irradiés

nadege.ollier@polytechnique.edu

01 69 33 **45 18**

Capitaine Louis Bourillon, commandant de compagnie

louis.bourillon@polytechnique.edu

01 69 59 **67 22**

Riwal Plougouven, professeur chargé de cours, directeur adjoint du Laboratoire de météorologie dynamique

riwal.plougouven@lmd.polytechnique.fr

01 69 33 **51 90**

Coralie Talet, responsable du BasiX

coralie.talet@polytechnique.edu

01 69 33 **39 42**

4) Généralités

Créer dans “Généralités” une Rubrique Violences sexistes, sexuelles et morales. J’ai principalement copié-collé de la charte et d’autres sites.

Violences sexistes, sexuelles et morales

Si vous avez besoin d’aide ou de conseils, ou si vous voulez signaler des faits de violences sexistes, sexuelles ou morales, des cellules d’écoute, des référent-e-s et des procédures de signalement existent et sont propres à chaque site:

- sur l’ENS
- sur l’X
- sur Jussieu

Le **harcèlement sexuel** se caractérise par le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste, qui, soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

Ressources : <https://information.defenseurdesdroits.fr/unefemmesurcinq/>

Le **harcèlement moral** se manifeste par des agissements répétés susceptibles d'entraîner, pour la personne qui les subit, une dégradation de ses conditions de travail pouvant aboutir à une atteinte à ses droits et à sa dignité, à une altération de sa santé physique ou mentale, ou à une menace pour son évolution professionnelle.

Ressources : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2354>

La **discrimination** est le fait de traiter différemment une personne en raison d’un critère prohibé (genre, âge, origine, orientation sexuelle, situation conjugale et familiale, religion, état de santé etc.).

Ressources : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1642>

L’**agissement sexiste** est défini comme « tout agissement lié au sexe d’une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. »

Ressources : <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/kit-sexisme.pdf>

2) Fiches à coller dans les lieux de convivialité?

Que mettre en plus, en moins par rapport au LMDpedia?

“En définissant ce que sont les différents "problèmes" auxquels une personne peut être confrontée (dans mon souvenir il y avait une liste assez précise dans le questionnaire).”

(<https://docs.google.com/document/d/1K4IbnWuLMXLtORkqvFLhmu1bvPyfxmRYxC9cQRxz8kg>)